

**COMMUNE DE COSSONAY**  
**Commission de gestion**

**AU CONSEIL COMMUNAL**  
**1304 COSSONAY**

Cossonay, le 19 mai 2011

**Rapport de la Commission de gestion relatif au rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2010 (référence 08/2011).**

**Madame la Présidente,**

**Mesdames, Messieurs,**

La Commission de gestion 2011, composée de Madame Fabienne Chamot, Messieurs Bernard Ebener (rapporteur), Alain Cornu, Guy de La Harpe et Dominique Borgeaud a siégé à 13 reprises et a mené un entretien avec tous les Municipaux. Nous les remercions de nous avoir consacré le temps nécessaire à répondre à nos questions. Le Conseil notera que le dernier entretien mené par la Commission de gestion a eu lieu le 4 avril 2011 et que cette dernière a reçu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2010, en primeur, le 7 mai 2011, ce qui démontre que ces deux processus sont indépendants l'un de l'autre.

***Dicastère de Monsieur Keller ; entrevue du 21 février 2011***

**Agenda 21 :**

Nous avons pris acte que la charte signée en 2010 est désormais enregistrée à Berne. Les fiches n'ont pas encore été établies à ce jour, elles le seront par une commission extra-parlementaire et leur édition est prévue pour la prochaine législature. Nous relevons l'engagement de la commune au travers de la FEDEVACO (Fondation vaudoise de coopération) pour un montant de CHF 2.00 par habitant, ainsi que la plantation de 5 arbres sous l'hôtel Le Funi, en bordure des jardins communaux.

Le service technique a été mis à disposition pour soutenir un réseau communal d'agriculteurs se chargeant de gérer des surfaces relatives à la biodiversité.

Nous regrettons qu'après notre important investissement au sujet des panneaux solaires sur le bâtiment PAM 4, le suivi demeure lacunaire. Pour exemple, la facturation issue de la production de l'énergie électrique n'est, à ce jour, pas encore réalisée; de plus, selon les dires du Municipal en charge, le propriétaire du compteur électrique n'est pas connu.

**Domaines et forêts**

Notre commune fait partie du groupement forestier qui est intégré à la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois. Nos forêts, d'une superficie de 92 ha, sont dans un bon état sanitaire mais souffrent, ces dernières années, d'un problème de sécheresse. C'est pour cette raison que, lors de nouvelles plantations, les feuillus seront préférés aux résineux.

## **DAP**

La défense incendie est maintenant régie par l'Etablissement Cantonal d'Assurance. Notre DAP (Détachement d'Appui), comprenant les communes de Gollion, Senarclens, Dizy, Lussery-Villars, Cossonay est en mutation et ses statuts ont été finalisés. La nouvelle organisation conservera les mêmes statuts et maintiendra ce détachement à Cossonay.

## **Informatique**

Le SIT (Système d'Information du Territoire) est désormais actualisé en permanence par notre service technique.

A l'heure actuelle, toute notre informatique est dans nos locaux, à l'exception de notre site internet. Notre provider est l'Etat de Vaud qui nous assure une certaine protection des données. Il est regrettable qu'il n'existe, à ce jour, pas de procédure relative à nos propres sauvegardes de données. Celles-ci, réalisées d'une manière tout-à-fait aléatoire, ne sont pas mises à l'abri hors des locaux administratifs.

La Commission apprend, qu'aussi bien dans l'utilisation d'internet et/ou de la messagerie électronique, il n'existe aucune directive de comportement susceptible de prévenir un éventuel abus.

Dans l'état actuel, tous les courriers officiels sont traités par échange de courrier postal.

## ***Dicastère de Monsieur Moinat ; entrevue du 21 mars 2011***

### **Eau et épuration**

Le service des travaux poursuit l'installation des compteurs à distance et, actuellement, 236 sont installés. Restent 120 pièces, soit 38 % du solde (budgété en 2010) qui seront mises en fonction durant l'année 2011. La Municipalité ambitionne la finalisation du projet en 2013.

La Commission s'est inquiétée de l'avancement des travaux du PPDE (Plan Directeur de la Distribution des Eaux) et est heureuse de constater que ce projet, bien que fortement modifié, est toujours d'actualité.

### **PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)**

Nous regrettons, qu'après douze mois, ce dossier n'ait pas avancé alors que la Municipalité se soit donné fin juin comme délai pour mener à terme ce projet essentiel pour la commune.

D'autre part, nous constatons l'absence de systématique et de planification concernant la rénovation de notre réseau de distribution d'eau. En effet, les exemples portés à la connaissance de la Commission de gestion montrent que ce sont les événements (fuites plus ou moins importantes) qui dictent notre politique de rénovation.

## ***Dicastère de Madame Induni ; entrevue du 7 mars 2011***

### **ASICoPe**

La phase transitoire de mise en route passée, l'ASICoPe démontre que cette structure fonctionne à la satisfaction générale des parties prenantes. Elle est soutenue par un Conseil d'établissement dont le rôle se limite aux prérogatives suivantes :

- compétence sur la répartition des plages horaires sur les neuf demi-journées
- compétence d'octroyer des jours de congé
- avis sur le règlement interne des établissements
- avis sur les projets de construction, de rénovation

- avis sur la nomination des experts aux examens finaux
- recevoir le Conseil des élèves

Mis en place début 2009, ce Conseil peine à se profiler et à trouver sa place dans la structure bien qu'un de ses membres soit au comité directeur de l'ASICoPe.

La Commission s'est intéressée au mode de calcul utilisé afin de définir le montant des loyers des locaux mis à disposition de l'ASICoPe. La fixation des loyers est un calcul complexe basé sur un amortissement de 30 ans, sur le taux d'intérêt BNS arrêté au 1<sup>er</sup> mars et le coût d'exploitation du bâtiment en question. Il en résulte un loyer différencié et adopté par consensus en fonction des salles de classe et des lieux. Ceci concerne 13 communes dont 11 en sont dotées.

### ***Dicastère de Madame Nicole Baudet ; entrevue du 28 mars 2011***

#### **Fiche de santé des bâtiments communaux**

Dans le but d'obtenir une vue d'ensemble de l'état des 22 bâtiments communaux et de gérer leur maintenance, la Municipalité a projeté l'établissement de fiches de santé pour chacun d'entre eux. Monsieur Cordey en a réalisé un premier jet que la Commission a pu apprécier. Monsieur Daniel Bourgeois ayant repris le flambeau, celles-ci seront terminées courant 2012. Vu l'importance du sujet, la commission encourage la Municipalité à consentir aux efforts nécessaires en vue de tenir à jour ces précieux documents utiles à la gestion du patrimoine communal.

#### **Conciergerie**

À la suite de la redistribution des tâches dans la conciergerie, dont le nouveau responsable est Monsieur Daniel Bourgeois, la Commission constate avec satisfaction que ces travaux ont abouti à une meilleure utilisation des ressources disponibles. Un bilan sera prochainement établi et la Commission de gestion suivra ce dossier avec grand intérêt.

#### **Police des constructions**

Afin de traiter les dossiers de plus en plus complexes concernant la police des constructions, la Municipalité fait appel à un avocat spécialisé en la personne de Maître Thévenaz. Ce dernier, spécialiste de ces questions, nous a été recommandé par Maître Alexandre Bonnard, autre avocat réputé dans le domaine du droit de la construction. La Commission note que la Municipalité le mandate pour traiter quatre à cinq dossiers par année et que cette collaboration fonctionne à son entière satisfaction. Jusqu'à ce jour, un montant de 3 à 5000.-/an est consacré à ce poste.

#### **Commission d'architecture et d'urbanisme**

En 2010, celle-ci s'est réunie à huit reprises pour traiter 16 dossiers dont un concernant la zone village d'Allens. La Municipalité considère que le bilan des travaux de cette Commission est très positif et constate que chacun des ses membres s'implique pour bien faire son travail.

#### **Commission de jeunesse**

La Commission de jeunesse a été constituée d'un comité composé de 5 jeunes et 5 adultes; elle a organisé une journée de réflexion dans le but de définir les attentes de la jeunesse dans la commune. Bien que la participation à cette journée du 11 septembre 2010 ait été faible, trois projets sont ressortis, dont un a abouti. En effet, la Municipalité a mis à disposition de notre jeunesse, un appartement ouvert quelques heures par semaine et une infrastructure

d'accompagnement créant ainsi le Centre de Loisir et d'Animation de Cossonay (CLAC). Les jeunes qui le souhaitent peuvent s'y réunir dans les meilleures conditions possibles. Sa tâche accomplie, ce comité a été dissout.

#### **Comité seniors**

L'organisation et le comité de 11 personnes, mis en place par la Municipalité et soutenus par Pro Senectute a pour but de promouvoir des activités à l'intention des seniors. Elles répondent à un besoin car de plus en plus d'actifs commencent à participer aux manifestations organisées (repas en commun, groupe de marche, etc.).

#### **Collaboration entre la Municipalité et l'ASiCoPe**

Vu l'implication prévisible de plus en plus importante de l'ASiCoPe dans les projets et l'exploitation de nos bâtiments scolaires, la Commission s'est penchée sur la problématique de la coordination entre l'Association et notre commune durant les phases de conception et de réalisation. Elle a pris note que durant ces phases, la Municipalité, représentée par Madame Induni, membre du comité directeur de l'ASiCoPe, assure le lien avec l'Association de manière à prendre en compte suffisamment tôt ses besoins alors que durant la réalisation, le flambeau est repris par Madame Nicole Baudet, responsable du dicastère des bâtiments et construction. Cette procédure assure que les chantiers réalisés correspondent au mieux aux besoins du prescripteur et à la satisfaction des utilisateurs.

#### **Plan canicule**

Le plan canicule, appliqué durant l'été 2010 s'est concrétisé par la prise de contact avec environ 50 personnes âgées de plus de 75 ans qui ne sont pas au bénéfice de visites régulières du CMS. La Commission remercie la Municipalité pour les efforts qui sont consentis afin d'assurer leur bien-être, d'actualiser la liste de ces personnes souvent seules et de maintenir le contact avec elles.

### ***Dicastère de Monsieur Georges Rime ; entrevue du 4 avril 2011***

#### **Compétences et pouvoirs spéciaux**

En acceptant le préavis 13/2006 relatif à la délégation de compétences et pouvoirs spéciaux à la Municipalité, pour la législature 2006 – 2011, le Conseil a autorisé la Municipalité à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dans des circonstances bien définies. La Commission s'est intéressée de savoir quel usage il en a été fait durant cette période. Elle constate que la Municipalité utilise modérément ces compétences puisque des sommes de CHF 40'000.-/an en moyenne sont engagées et, depuis 2009, le Conseil en est désormais informé dans les meilleurs délais.

#### **Rapport de la Municipalité sur sa gestion durant l'année écoulée**

La Commission de gestion prend note que la Municipalité établit ce document à la demande expresse de la Préfecture qui s'appuie sur l'article 93c de la loi sur les communes pour l'exiger. Elle constate que l'intérêt premier de ce rapport réside dans le fait qu'il représente un condensé des activités de la Municipalité durant la période considérée. Il pourrait s'agir d'une opportunité d'investigation pour la Commission de gestion pour autant que sa date de mise à disposition le lui permette.

## **Processus d'élaboration et de gestion des comptes de la commune**

Dans une première étape, chaque municipal établit le budget de son dicastère qui sera ensuite mis en forme avec le boursier. Ce dernier, avec le syndic consolident les informations et en font une première analyse. La validation définitive du budget a lieu dans une séance extra muros en présences du syndic, des municipaux, du boursier et du secrétaire; elle nécessite une journée de travail. Durant l'exercice, une séance mensuelle est prévue durant laquelle le boursier présente les compte et met en évidence les dépenses extraordinaires. Tous les trois mois, les comptes de chaque dicastère sont revus dans le détail.

## **Politique d'amortissement**

En parallèle à l'établissement du budget, le municipal des finances, le boursier et la société fiduciaire mandatée pour la surveillance des comptes établissent un projet qui est validé par la municipalité in corpore. Dans la mesure du possible, la Municipalité privilégie la suppression des postes qui peuvent s'amortir rapidement et garde un solde suffisant pour diminuer les autres postes s'amortissant sur le long terme.

## **Evaluation annuelle du personnel communal**

Jusqu'à ce jour, le syndic a endossé seul la tâche de s'entretenir une fois par année avec chacun des employés communaux. En 2010, dans le but de mieux valoriser ces entretiens, il les a menés avec l'appui du responsable des Ressources Humaines de la commune de Morges. Cependant, la commission déplore l'absence de traçabilité, le peu de structure de ces entrevues qui nécessitent beaucoup d'énergie de la part des deux parties avec un résultat qui n'est pas en relation. Elle suggère que ce processus soit plus formel pour garantir une application plus équitable.

Dans le même sujet, la Commission a été informée que la marge de manœuvre de la Municipalité dans le domaine salarial est limitée vu que la majorité des employés se trouve dans le haut de la fourchette de leur classe salariale. Elle relève que, réglementairement, le salaire des employés est indexé pour moitié au renchérissement.

## **Loi sur l'harmonisation des registres**

Cette dernière doit permettre la récolte et l'échange aisés et rapides de données sur les personnes, les bâtiments et les logements, entre toutes les administrations du pays. Le projet qui a débuté en 2009 est en phase finale puisque le 85% des données sont traitées. La Commission attire l'attention de la municipalité sur le fait que cette banque de données doit être maintenue à jour et qu'il s'agit d'allouer rapidement les ressources nécessaires à cette tâche.

## **Suivi des préavis en cas de modification**

Lorsqu'un préavis est réalisé comme planifié et arrive à son terme, le boursier communique le résultat final à la municipalité qui en informe le Conseil.

Cependant, et à l'exemple de la procédure qui a suivi la validation du préavis 12/2006 concernant un crédit cadre pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie (PPDE), la Commission constate que cet important projet a été retardé et modifié pour des raisons qui sont absolument justifiées sans que le Conseil en ait été informé. La Municipalité a pris conscience de cette lacune et s'engage à la combler à l'avenir par une information adéquate.

## **Séance d'échange et de coordination avec les Commissions de gestion et des finances**

La Commission déplore que cette séance ne soit plus organisée alors que M. François Golay, ancien président du Conseil, en avait reconnu la valeur lors de ses travaux qui ont permis de

clarifier diverses procédures de travail et échéances. Si cette séance n'est pas dans les priorités de la Municipalité, la Commission de gestion ne partage pas ce point de vue et souhaite qu'elle revoie sa position à ce sujet.

### **Formation et suivi des apprentis**

Actuellement, quatre apprentis sont en formation :

- une personne au service de conciergerie
- une personne au service technique
- deux personnes comme employées de commerce.

Notre secrétaire communal, Monsieur Christian Pouly endosse la responsabilité de leur formation et, en cas de nécessité, Monsieur Bernard Augsburger, boursier, peut assurer le remplacement. La Commission note avec plaisir que Madame Fanny Gaudin suivra des cours dans ce domaine pour compléter l'équipe de formation.

Il faut mentionner avec un brin de fierté que jusqu'à ce jour, la Commune de Cossonay a formé quelques 60 apprentis. Nous félicitons la Municipalité pour tous les efforts auxquels elle consent pour former des jeunes et endosser sa part de responsabilité sociale.

### **Revue des prestations à des tiers**

Vu l'augmentation continue de la charge de travail incombant au service technique, la Municipalité a pris la décision de cesser de fournir des prestations aux communes de la région. À titre d'information, les communes de L'Isle, Senarclens, La Sarraz ont déboursé CHF 80'000.- environ lors de l'exercice 2010.

La commission constate que le boursier communal assure la comptabilité de la commune de Lussery-Villars et de l'ARCAM.

Soucieuse de s'adapter aux besoins de la Commune, la Municipalité mène un projet de réorganisation des ses services et lorsque celui-ci aura abouti, un organigramme sera établi.

### **Réforme de la police vaudoise**

La Commission observe que les grandes communes souhaitent garder leur propre police alors que l'Association des petites communes (dont nous faisons partie) défend, dans un souci de sécurité et de proximité, un maintien du contrat de prestation qui la lie avec l'Etat. À la suite d'intenses négociations avec le Canton, la Municipalité a reçu la garantie que le statu quo sera maintenu durant deux ans encore. On peut regretter cette situation dans laquelle l'Etat apparaît comme une instance qui prive les communes de la maîtrise du dossier sécuritaire alors qu'elles supporteront une charge financière proportionnelle à leurs habitants.

### **Rémunération des membres de la Municipalité**

Après audition de tous les municipaux, il ressort que l'indemnité variable pour le temps passé en vacation est disproportionnée, plus de 100%, par rapport à l'indemnité fixe.

D'autre part, nous constatons que la rémunération globale de la fonction municipale n'est pas en phase avec l'importance de la charge qu'elle engendre.

Pour la prochaine législature, la Commission insiste pour que la Municipalité propose des adaptations en vue de résoudre ces deux points, ceci conformément à la loi sur les communes, article 29 qui stipule :

*« Sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal fixe les indemnités du syndic et des membres de la Municipalité.*

*Cette décision est prise, en principe, une fois par législature. »*

Nous souhaitons également que la future Commission ad hoc prenne en compte nos remarques.

## CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime propose d'accepter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2010 (No 8/2011)
- Oûi le rapport de la Commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2010 et de lui en donner décharge,

Fabienne Chamot

.....  


Alain Cornu

.....  


Guy de La Harpe

.....  


Dominique Borgeaud

.....  


Bernard Ebener (rapporteur)

.....  
